

**ABONNEMENT.**  
 Saumur : 30 fr.  
 Trois mois : 16  
 Six mois : 9  
**Poste :**  
 En ar. : 35 fr.  
 Six mois : 18  
 Trois mois : 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

### INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.  
 Réclames, — . . . 30  
 Faits divers, — . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

### On s'abonne :

A PARIS,  
 A L'AGENCE HAVAS  
 8, place de la Bourse,

SAUMUR  
17 Juillet 1884.

## Chronique générale.

On vient de distribuer un projet de loi portant approbation du traité conclu à Hué le 6 juin.

Nombre de députés s'étonnent que le gouvernement n'ait pas attendu, pour saisir les Chambres de l'arrangement relatif à nos rapports avec l'Annam, d'être en mesure de soumettre à leur sanction le traité avec la Chine du 14 mai.

C'est, en effet, une clause de cette convention qui a entraîné certaines modifications dans les arrangements antérieurs passés par MM. Harmant et Tricou et l'Annam.

Selon toute apparence, la réponse de la cour de Pékin à notre ultimatum parviendra dans peu de jours à Paris, et le Parlement devra nécessairement prononcer sur la question de savoir s'il y a lieu de ratifier l'arrangement Fournier et d'en poursuivre l'exécution.

Le Times publie une dépêche qui annonce que le Tsong-Li-Yamen a rejeté les réclamations françaises formulées dans l'ultimatum.

### On lit dans la Nouvelle Presse :

« Nous croyons savoir que des démarches ont été faites auprès du général Camponon pour l'amener à demander à la Chambre la mise à l'ordre du jour de la deuxième délibération de la loi sur le recrutement avant les vacances.

« M. le ministre de la guerre n'a pas voulu prendre d'engagement à ce sujet.

« L'impression des députés qui ont vu le général Camponon est mauvaise. »

La loi sur l'armée n'est qu'une loi électorale, tout le monde le sait; elle est inapplicable.

ble en réalité. C'est pourquoi, maintenant que la réclame électorale est faite, on va la laisser de côté.

Au Sénat, la commission de revision décide d'entendre le président du conseil pour lui soumettre les résultats auxquels elle est arrivée et savoir de lui s'il se croit autorisé à saisir la Chambre des députés des divergences entre son programme et celui de la commission.

Au Palais-Bourbon, la commission du budget a examiné hier le budget de la marine. On avait calculé que l'ensemble des réductions proposées sur le budget ordinaire de ce ministère s'élèverait à 42 millions. Par suite de nouvelles combinaisons, les réductions proposées n'atteindront finalement que 6 millions.

Une proposition de loi a été déposée par plusieurs députés de l'extrême gauche. Elle vise l'établissement de la *mutualité nationale* par l'hérédité de l'Etat et l'impôt progressif sur les successions. On voit d'ici ce que les députés républicains ont pu broder sur ce thème dans les 25 à 30 pages consacrées à leur exposé des motifs.

Le premier article modifie ainsi l'article 453 du Code qui permettait à un citoyen de disposer de sa propriété en faveur des siens : « Les parents au-delà du 4° degré ne se succèdent pas. »

Un arrêté d'expulsion a été pris avant-hier contre deux individus de nationalité allemande reconnus coupables de manifestations anti-françaises pendant la journée de lundi.

Dans le 47° arrondissement, plusieurs procès-verbaux ont été dressés contre des individus qui avaient arboré des drapeaux rouges à leurs fenêtres.

### On lit dans le Paris :

« M. le ministre des affaires étrangères est en mesure d'annoncer à ses collègues, au prochain conseil de cabinet qui aura lieu demain, la réponse du cabinet de Berlin aux explications envoyées à propos de l'incident de l'hôtel Continental.

« Cette réponse est des plus satisfaisantes et de nature à mécontenter vivement les ennemis de la paix européenne. M. de Bismark, éclairé par M. le prince de Hohenlohe, sait en effet maintenant que cette regrettable échauffourée a été provoquée par une odieuse insulte adressée au drapeau français par un sujet allemand.

« Le gouvernement français n'a même pas eu de regrets à exprimer, car il n'a visiblement aucune responsabilité dans l'affaire. »

### On lit dans le même journal :

« Le gouvernement attend dans deux ou trois jours la réponse du gouvernement impérial chinois à la demande de réparation qu'il lui a adressée.

« L'amiral Courbet, comme nous l'avons dit, est prêt à agir au cas où la réponse chinoise ne serait pas satisfaisante.

« Outre l'arsenal de Fou-Tcheou, il doit occuper un autre point du territoire chinois, probablement Kelun, sur l'île de Formose, où se trouvent des mines de charbon. »

L'Observer dit que les travaux de la conférence n'avancent que lentement. Si nous sommes bien renseignés, ajoute-t-il, le sous-comité des adjoints financiers n'en est arrivé, jusqu'à présent, qu'à ce point capital de savoir s'il est nécessaire ou non de réduire l'intérêt de la Dette égyptienne.

L'Angleterre insiste sur la nécessité de la réduction, mais les délégués français combattent cette proposition énergiquement. La lenteur avec laquelle marche la discussion est due surtout à l'attitude des représentants français qui demandent, à chaque instant,

à consulter leur gouvernement sur les points soulevés.

### M. SARCEY

ET LES FRÈRES SAINT-JEAN-DE-DIEU

On sait que M. Francisque Sarcey, ayant à se faire opérer de la cataracte, s'est installé, pendant le temps de l'opération et de ses suites, dans la maison des frères Saint-Jean-de-Dieu, rue Oudinot. Le choix de cette maison, par un adversaire déclaré des congrégations religieuses, a provoqué un certain scandale chez les radicaux et a donné lieu à quelques plaisanteries de la part de certains journaux conservateurs.

M. Francisque Sarcey, dans le *XIX° Siècle*, explique dans les termes suivants le parti qu'il a pris :

« Si je consentis à me confier aux frères Saint-Jean-de-Dieu, ce fut sans doute un peu par déférence pour le docteur Perrin, qui avait fait choix de cet établissement ; mais ce fut surtout, avant tout, par coquetterie, pour donner un éclatant exemple de tolérance.

« Oui, de tolérance. En quoi consiste la tolérance ? Est-ce à transiger avec les adversaires sur les idées que l'on soutient contre eux ? Point du tout. Sur le terrain des idées, il faut, quand on croit posséder la vérité, être très-ferme et très-net. Mais les adversaires, on peut, on doit même les tenir pour hommes de bonne foi, pour des hommes sincères dans leur opinion, comme on l'est soi-même ; on sait n'avoir contre eux aucun parti-pris ni aucune haine ; on doit les traiter comme des gens qui, s'ils n'étaient pas aveuglés, finiraient par penser comme nous, et tout ce que l'on peut faire à leur égard, c'est de tâcher d'ouvrir à la lumière ces yeux qu'ils ferment ; mais est-il donc interdit, en cherchant à leur ouvrir les yeux, de leur donner la main ? »

Il y a quelque chose de comique à entendre M. Sarcey, au moment où il vient de se faire opérer de la cataracte, parler « d'ou-

### Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## YVES TRÉVIREC

PAR M. DU CAMPFRANC.

### Deuxième partie.

Deux mois après la réception de cette missive, Yves, debout sur le pont de Saint-Laurent, regardait au loin une vapeur indécise et bleutée. C'était la France.

Comme le cœur bondit quand on la voit ainsi qu'elle approche, cette terre de la patrie !

Maintenant ce n'est plus une vapeur, c'est une île blanche et radieuse. La Bretagne a mis un ruyon de soleil sur ses bruyères et sur son granit.

Le navire entre majestueux dans la rade. Brest apparaît. La mer est bleue, toute mouchétée d'écumée. Des baignières, des embarcations de toutes sortes la sillonnent ; et, là-bas, les navires de guerre se balancent sur leurs ancres, prêts à partir pour les lointains voyages.

Le tumulte est grand sur le paquebot ! Les mères embrassent leurs fils, et les filles leur père. Les mains se tendent, les yeux rayonnent...

Debout, sur le pont, toujours seul et pensif, Yves sentait s'évanouir la joie du retour.

— Est-ce vraiment la patrie, se demandait-il, cette terre où pas une main amie ne vient serrer votre main ?

Et, songeant à Beauchêne, refoulant une larme : — Là-bas, dit-il, moi aussi, j'ai un ami !

Le lendemain, la vapeur hâletante l'entraînait, dans une course rapide, à travers la Bretagne.

Puis on franchit Paris ; et, au loin, bien loin, perdu dans la montagne, enserré par sa rivière, tout souriant au milieu de ses pampres empourprés, apparut le village des Platanes.

Les wagons s'y arrêtaient. L'attente devait être longue avant le départ du train bifurquant sur Beauchêne.

Une émotion étrange agitait le voyageur. Ses yeux se dirigeaient vers la blanche villa de M. Deline. Elle était toujours là, au pied de la colline, avec ses larges pelouses, où les cèdres centenaires formaient des nappes d'ombre. Le soleil jetait, sur les vitres luisantes, des gerbes d'étincelles.

Yves avançait sur la route, le cœur ému, les mains tremblantes. Toute sa jeunesse se dressait devant lui ; et sa jeunesse c'était son amour, c'était Marthe.

Il revoyait l'enfant si candide, si confiante, elle lui apparaissait dans l'ogive du portique ; puis, là encore, sur le haut perron de la villa, à la lisière

de la futaie, dans l'ombre épaisse des Platanes, parlait enfin.

— Mon Dieu ! murmurait-il, mon Dieu ! que de souvenirs !

Il avançait toujours, d'un regard circulaire embrassant l'horizon.

— Oui, reprenait-il, je veux dire un dernier adieu à la Gondinière... Et puis l'oublier pour toujours... L'oublier !... D'ailleurs Marthe, M<sup>me</sup> Delville, n'y est plus, sans aucun doute... Ah ! je l'aime assez pour me réjouir si elle est heureuse... pour en bénir le ciel !

Une larme coulait lentement sur la joue d'Yves. Et, tout à coup, portant la main à son front :

— Folie ! folie ! s'écria-t-il. Et je me croyais fort ! et je croyais mort à jamais ce sentiment qui fut ma vie ?...

Il hésitait. Ses yeux se portaient obstinément vers la Gondinière. Une lutte violente se passait en son cœur. Puis, soudainement, joignant les mains :

— Non, dit-il ; non, je ne puis céder à cette impulsion de mon cœur... Je ne dois plus jamais franchir le seuil de cette villa... Et si la jeune femme s'y trouvait ? Si je l'apercevais !... Alors pourquoi m'être en fui ?... pourquoi mes longs voyages ? Soyons fort. Soyons sage. Soyons chrétien. Par un moment de faiblesse, ne perdons pas le fruit de mon cruel exil... J'ai trop souffert, et j'ai peur d'un nouveau rêve !

En cet instant, la cloche tinta à l'église des Platanes. Elle multipliait ses appels, disant : « C'est l'Angelus ». C'était une voix argentine et douce, une voix aérienne, apportant à la terre un écho du ciel.

Yves leva les yeux, et vit le clocher de la rustique église se détachant sur le ciel étincelant.

On eût dit un doigt divin, vous pointant l'infini.

— Oui, c'est là ma route, c'est là mon but, fit Yves d'un accent empreint d'énergie, de volonté ferme. Non, je n'irai pas à la Gondinière ; mais j'entrerai dans votre maison, Seigneur !... Je prierai devant votre tabernacle... Et puis, en récompense de ce sacrifice, vous me donnerez la paix.

Et, résolument, domptant son cœur, Yves se détournait de la blanche villa, et prit le chemin des Platanes. Le village, toujours calme et paisible, apparaissait baigné dans une vive lumière.

Voici la maison d'école... la mairie... la chaumière de Marion, et la vieille, branlante et cassée, filant sa quenouille à l'ombre du buisson d'aubépines.

Sur la place, l'église, grande ouverte, invitait à entrer.

C'était le désert devant le Tabernacle. Yves s'agenouilla près de la balustrade, et là, dans le jour assombri des vitraux, dans la fraîcheur reposante de cette petite église, il sentait l'apaisement descendre en lui.

Paris, 16 juillet.  
Les escomptes continuent; ils se sont portés aujourd'hui sur 13,500 fr. de 4 1/2 0/0 et sur 22 Fonciers.

La liquidation se passe bien, les reports sont bas et sur les principales valeurs de crédit.

Le 3 0/0 reste à 76.75; l'amortissable finit à 78.32 1/2; le 4 0/0 ouvre à 107.15 et clôture à 107.35.

L'Italien est également en hausse à 83.35. La Banque de France s'échange à 5,010, dernier cours.

Le Crédit Foncier est recherché à 1,275. Les obligations Foncières et Communales ont un marché très-actif, les demandes sont encore plus nombreuses sur ces titres qui englobent une grande partie de l'argent libre provenant des coupons de juillet.

La Banque de Paris clôture à 780. Les recettes de l'Ouest-Algérien sont toujours très-satisfaisantes. Les achats du comptant se portent volontiers sur les obligations 4 0/0 de cette Compagnie, dont les cours actuels sont plus avantageux que ceux des autres obligations de chemins de fer, tout en offrant la même sécurité. Elles se traitent en ce moment à 421.25 et rapportent un intérêt annuel de 20 fr. garanti par l'Etat.

Le Suez regagne facilement le terrain perdu, il ouvre à 1,897.50 pour rester à 1,918.75. Les recettes du transit pour le 15 juillet sont de 170,000 francs.

L'Unité progresse à 303.75 ainsi que le Turc à 7.95 et la Banque Ottomane à 596.25.

Les chemins français sont mieux tenus; le Nord cote 1,652.50, le Lyon 1,190, l'Orléans 1,292.50, le Midi 1,150, l'Est cote 752.50, l'Ouest 817.50.

Chronique militaire.

Notre artillerie.

Nous lisons dans la République française:

« On sait que M. le ministre de la guerre a ordonné de concentrer au camp de Châlons les batteries d'artillerie de Châlons, de La Fère, de Lunéville et de Nancy, pour y exécuter le tir à grande distance. Il était du plus haut intérêt d'étudier le maniement d'une masse de 16 batteries, accompagnées de 4 sections de munitions, ce qui représente à peu près l'artillerie d'un corps d'armée. Ces manœuvres ont eu lieu sous la direction de M. le général de La Jaille, président du comité d'artillerie. Elles ont duré 8 jours.

« On s'est surtout occupé du mécanisme du déploiement des batteries passant de l'ordre en colonnes de route à la formation de bataille, et réciproquement. L'attention s'est ensuite portée sur le choix des positions que doivent occuper les batteries, selon qu'elles marchent avec l'avant-garde ou avec le gros de la division, ou enfin en réserve du corps d'armée. Enfin, on a soigneusement étudié tout ce qui concerne le réglage du tir et la conduite du feu, en même temps que l'on pratiquait sur une grande échelle le nouveau règlement relatif au ravitaillement en munitions des divers échelons que forme l'artillerie d'un corps d'armée sur le champ de bataille.

« Le tir a été parfait. Il aurait pu laisser à désirer, puisqu'on l'exécutait comme à la guerre, c'est-à-dire aussitôt la position prise et contre un ennemi dont il fallait repérer l'éloignement, reconnaître les formations et deviner même les emplacements, qu'indiquait seulement la fumée de quelques pétards.

« Quant aux manœuvres proprement dites, elles n'ont peut-être pas été aussi satisfaisantes. Ce n'est pas que les commandants de batteries n'aient pas fait preuve d'habileté dans les évolutions, ni de sûreté de coup-d'œil dans le choix des positions, ni de promptitude à occuper les emplacements qui leur étaient assignés et qu'ils jugeaient les plus favorables. Loin de là. Mais les attelages se sont montrés trop souvent défectueux. Les chevaux n'avaient pas toujours assez d'allure ni assez de fond pour que la manœuvre se fit avec une extrême rapidité, comme il le faut en présence de l'ennemi, sous peine de perdre inutilement du monde et de se trouver en état d'infériorité au commencement de la lutte de batterie à batterie. Ce fait a été remarqué aussi bien dans les mouvements de batteries isolées que dans la formation des grandes lignes de feu qui, par la concentration d'un nombre considérable de pièces sur une partie du front de bataille, peuvent décider de l'issue d'un combat. Notre service de remonte est averti qu'il importe de choisir pour l'artillerie de campagne des chevaux qui aient plus de vitesse. »

virer les yeux » de ses adversaires « aveuglés ». Quel est le plus aveugle, même au moral ?

Passons. Voici qui vaut mieux. M. Sarcey ajoute qu'il n'a eu qu'à se louer de sa résolution, et il fait l'éloge des Frères Saint-Jean-de-Dieu en excellents termes :

« Je suis sorti de chez eux pénétré de reconnaissance pour la bonne grâce et la bonne humeur de leur dévouement. Ce sont des infirmiers modèles. Et l'un d'eux même, le frère François, dont on a tant parlé dans les journaux à mon sujet, est mieux qu'un infirmier, c'est un homme fin, instruit et aimable.

« Ne me pressez pas, j'ajouterais qu'ils m'ont paru très-désintéressés. Tout ce que j'ai demandé en dehors du règlement ordinaire, comme nourriture ou comme soins, je l'ai obtenu et n'ai rien retrouvé comme supplément sur la carte.

« Bref, je n'ai que de la gratitude à témoigner à ces excellents Frères et notamment à celui que le hasard avait attaché à ma personne : le frère Apollinaire. Je ne sens aucun embarras à faire ces aveux. Je crois, en parlant ainsi, rester dans la ligne du journal et mériter l'approbation de tous les hommes de sens. »

Au moment où M. Sarcey écrivait ces lignes, le gouvernement confirmait l'utilité du dévouement religieux en décorant, comme nous l'avons dit, la sœur Marie-Ambroise, attachée à l'hospice de Tours.

« Prodiges, dit le Journal officiel, depuis plus de cinquante ans ses soins aux malades incurables. Dévouement exceptionnel. »

La mention *dévouement exceptionnel* s'applique à toutes ces saintes filles qui passent leur existence au chevet des malades et des mourants; que rien ne répugne, que rien n'effraye et dont la vie est un long sacrifice.

Vous décorez sœur Marie-Ambroise, donc vous reconnaissez qu'elle le mérite. Pourquoi chassez-vous ses compagnes des écoles et des hôpitaux? C'est la logique ou plutôt l'absurdité républicaine!

LE CHOLÉRA.

Deux cas de choléra sporadique se sont produits à Paris. Les malades ont été transportés à l'hôpital Tenon. Aucun d'eux n'a succombé.

Ces deux cas n'ont rien d'inquiétant. Ils sont de ceux qui se produisent à Paris tous les ans et n'ont point le caractère de celui de Marseille et de Toulon.

Les ministres, arrivés mardi à Marseille, ont été reçus par le préfet et le maire.

Après les discours échangés, les ministres sont allés de la gare à la préfecture, où un déjeuner leur a été offert, puis ils se sont rendus au Pharo, où se trouvent 87 cholériques, dont plusieurs en état grave.

Une sœur de charité venait d'y mourir, ce qui n'a point touché, outre mesure, les

membres du cabinet. Le maire seul a félicité la supérieure et les religieuses qui sont chargées de soigner les cholériques, de leur admirable dévouement.

M. Favre, président de la Chambre de commerce, a exposé aux ministres les doléances du commerce marseillais et demandé du travail pour les ouvriers inoccupés.

M. Waldeck-Rousseau s'est contenté de répondre que le gouvernement aviserait.

— Une dépêche de Marseille annonce la mort de deux religieuses de l'Asile des aliénés.

Le bulletin officiel du 14 au 15 juillet porte 117 décès dont 69 décès cholériques.

— Un violent incendie a détruit les hangars de la Compagnie de navigation Touache. Les pertes sont évaluées à 1 million.

Depuis mardi soir, 8 heures, jusqu'à hier midi, l'état civil de Marseille a enregistré 28 nouveaux décès cholériques.

A Toulon, on signale 22 décès cholériques, dont M<sup>me</sup> l'amirale Fisquet, et M. Alazard, conseiller municipal. Les ministres sont arrivés dans la matinée d'hier. Le maire va beaucoup mieux; il a pu recevoir les ministres.

On a télégraphié que plusieurs décès avaient eu lieu à la Seyne.

Mardi, une femme, venant de Marseille, est morte du choléra à Nîmes.

A l'étranger, malgré les représentations faites par le gouvernement, les quarantaines ont été rigoureusement maintenues.

En Italie, les vapeurs venant de Suisse sont soumis à l'observation de cinq jours.

A Gibraltar, aucun navire sortant des ports de la Méditerranée n'est admis dans le port.

MARSEILLE

La physionomie de la ville est lamentable; plus de cent mille personnes sont parties de tous côtés.

M<sup>re</sup> Rol est monté, lundi matin, à Notre-Dame de la Garde. Sa Grandeur, après avoir célébré la messe pour ses diocésains, est sortie de la chapelle, tenant le Saint-Sacrement dans ses mains, et, du bastion, elle a béni la ville.

Après la messe, Monseigneur est allé de nouveau visiter l'hôpital du Pharo. Sa Grandeur a été accueillie avec courtoisie par l'administrateur délégué des hospices et avec reconnaissance par les cholériques. Elle a parcouru toutes les salles donnant à tous des encouragements et des bénédictions.

Ajoutons que notre évêque n'avait pas attendu l'ouverture d'aucune souscription pour répandre sur ses ouailles les bienfaits de sa charité. Nos savons qu'il a déjà fait passer des sommes importantes par des mains discrètes et charitables.

La conduite de tout le clergé est d'ailleurs, comme tout le monde le reconnaît, vraiment admirable.

Le cœur rempli d'une émotion indicible, la main sur le front, comme lorsqu'on cherche à deviner, il restait debout devant les tombes, n'osant avancer.

A cet instant le vieux fossoyeur, la pioche sur l'épaule, tenant en main une large couronne, apparut au détour d'un massif de cyprès.

Son visage s'éclaira devant Yves, et le vieillard s'arrêtant :

— Quoi! c'est vous, monsieur Trévière! s'écria-t-il avec l'accent de la plus vive surprise. Qu'il y a donc longtemps qu'on ne vous avait vu!...

Il allait parler encore, raconter longuement, sans en omettre un seul, tous les événements survenus aux Platanes, lorsque le jeune homme l'interrompit vivement :

— M. Deline est donc mort? demanda-t-il d'une voix tremblante.

— Mais oui, mon bon monsieur, il est mort! Ah! il a fait une triste fin, le pauvre homme!... Que Dieu ait son âme! On l'avait enterré à Paris, puis on l'a rapporté au pays, auprès de sa défunte femme. Tenez, voici une couronne que sa fille m'envoie, en me disant là, dans cette lettre, de la placer sur la tombe. C'est une si brave enfant, M<sup>lle</sup> Marthe!

M<sup>lle</sup> Marthe! s'écria Yves tout éperdu, M<sup>lle</sup> Marthe! Que voulez-vous dire?

(A suivre.)

DU CAMPFRANC.

Il pria longtemps. L'oraison s'échappait de ses lèvres ardente et confiante.

— Mon Dieu! dit-il enfin, avec une soumission absolue, mon rêve est fini!... bien fini! Je n'ai pas un murmure contre votre volonté! Jamais je ne reverrai Marthe; mais, Seigneur, donnez à celle que j'ai tant aimée toute ma part de bonheur!... Que la vie lui soit douce; que jamais elle ne connaisse cette solitude du cœur qui, parfois, fait tant souffrir!...

Sa prière achevée, Yves dut traverser l'enclos où dormaient les morts du village.

Quelle paix suprême sous les tertres gazonnés!

Yves en ressentait l'influence calmante, lorsque, soudain, il eut un éblouissement, et s'arrêta devant deux tombes toutes semblables. Elles étaient de marbre, situées côte à côte, abritées d'une seule croix.

La mort avait réuni deux êtres bien dissemblables pendant leur vie : M. et M<sup>me</sup> Deline.

Le jeune homme regardait avec étonnement les bouquets fanés sur les deux tombes, et la couche de feuilles sèches recouvrant à demi les inscriptions gravées en lettres d'or sur le marbre noir.

L'abandon, le grand abandon était donc venu déjà pour les deux pauvres morts! Yves n'y comprenait rien. L'indifférence était si peu dans la nature de Marthe... Il fallait qu'elle fût loin, bien loin... qu'elle eût quitté le pays.

# CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Le Journal Officiel publie l'ordre de con-  
vocation des réservistes des classes 1875 et  
1877.

Elle aura lieu : du 25 août au 21 sep-  
tembre, pour l'infanterie ;  
En trois séries, à partir du 25 août, pour  
la cavalerie et l'artillerie ;  
à des époques variables pour le train  
et les équipages et les troupes d'administra-  
tion.

Les réservistes de l'armée de mer seront  
convocés également à partir du 25 août.

## LETRE DE M<sup>GR</sup> FREPPEL

M. LE MINISTRE DES CULTES

Angers, le 12 juillet 1884.

Monsieur le ministre,

M. Raulin, architecte diocésain, a bien  
voulu m'informer qu'il avait reçu de votre  
département l'ordre de pavoiser et d'illumi-  
ner la grille de l'Évêché d'Angers, à l'occa-  
sion de la fête du 14 juillet. Comme mon  
avis, après le mémorable arrêt de la cour  
d'Angers en faveur de mon droit, pourrait  
être opposer un consentement quelconque  
à ma part à une telle manifestation, j'ai le  
droit de protester à nouveau contre cet  
abus de la force. En voulant m'associer  
malgré moi à des sentiments que je suis  
loin de partager, vous m'obligez à déclarer  
une fois de plus que, en ma qualité d'Évê-  
que, je ne saurais même avoir l'air de par-  
ticiper en aucune façon à la célébration  
d'un anniversaire qui rappelle une émeute  
sanglante, la révolte contre l'autorité légi-  
time, l'indiscipline et la défection dans les  
rangs de l'armée nationale, le mépris de la  
parole donnée, toutes choses, en un mot,  
dont je tiens à écarter le souvenir, quand je  
veux songer aux gloires et aux grandeurs  
de la patrie.

Laissez-moi ajouter, Monsieur le minis-  
tre, que, cette année plus encore que les  
années précédentes, votre département au-  
rait dû m'épargner une contrainte aussi  
pénible. Pavoiser et illuminer la grille de  
ma demeure épiscopale, en signe de réjouis-  
sance publique, quand deux de nos gran-  
des villes, Toulon et Marseille, sont plon-  
gées dans le deuil et la désolation, et qu'une  
épidémie cruelle menace d'envahir le reste  
de la France, c'est me prêter aux yeux de  
mon diocèse les apparences d'un rôle au-  
quel je ne saurais me résigner silencieuse-  
ment. En tout autre temps, une pareille  
marque d'allégresse imposée dans des cir-  
constances si douloureuses à un évêque pro-  
fondément attristé du malheur de ses frères,  
eût semblé à tous un manque de tact et de  
convenance.

Agitez, Monsieur le ministre, l'assurance  
de ma haute considération.

Signé : CHARLES-ÉMILE,  
Evêque d'Angers.

Par décret du 12 juillet, M. le colonel  
Lefumé de Lignières, commandant le 2<sup>e</sup>  
régiment de chasseurs, a été promu au  
grade de général de brigade.

Par décret du 13 juillet, M. Guérin  
d'Angon, lieutenant-colonel du 3<sup>e</sup> chasseurs,  
a été promu au grade de colonel.

La Courrier, ne pouvant prendre sur lui  
de constater le manque d'entrain de la fête  
« nationale » à Saumur, ne trouve rien de  
meilleur, pour le dire sans se compromettre  
auprès des frères et amis, de nous reproduire,  
— imparfaitement il est vrai, car il manque  
une douzaine de lignes pour que la citation  
soit complète.

Ne lui faisons pas de reproches de cette  
nouvelle partialité ; félicitons-le plutôt de  
son procédé habile pour se tirer d'affaire.

YANNARTES. — Le jeudi 10 juillet, vers  
quatre heures du soir, plusieurs ouvriers  
travaillaient à la ligne en construction de  
Saumur à Château-du-Loir.  
Tout à coup un wagonnet chargé versa sur  
le malheureux Laurent Oger. On le dégagea  
le plus promptement possible ; mais la vic-  
time était blessée mortellement. Oger expira  
quelques heures après.

## MORT DU COLONEL HOGENBILL.

La ville d'Angers a été douloureusement  
émue en apprenant, mardi soir, la mort su-  
bite de M. le colonel Hogenbill, commandant  
le régiment du 135<sup>e</sup> de ligne.

La veille, le colonel Hogenbill défilait fiè-  
rement, à la revue du 14 juillet, en tête de  
son beau régiment, et chacun admirait sa  
prestance militaire. — Il paraît cependant  
que le colonel était déjà fort souffrant et  
que, s'il eût écouté les avis du médecin, il  
n'aurait pas paru à la revue. — Avant-hier  
matin encore, il était au rapport ; à trois  
heures, il a été foudroyé.

(Journal de Maine-et-Loire.)

Le colonel Hogenbill pouvait certaine-  
ment se dispenser, dans son état de santé,  
d'assister à la revue. « Mais quoi ? dit l'U-  
nion de l'Ouest. Son absence eût été remar-  
quée, commentée, faussement expliquée ; il  
se serait trouvé, à Angers, un journal répu-  
blicain pour dénoncer et accuser le colonel,  
comme il a déjà dénoncé et accusé le général  
Le Touleuc. Le colonel Hogenbill a voulu  
braver la maladie ; la délation républicaine  
est cause de sa mort. »

## Ecole de Tir du 3<sup>e</sup> bataillon du 70<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

PUPILLES DU BATAILLON SCOLAIRE.

6<sup>e</sup> séance du 17 juillet 1884, à 15 et 17 mètres

Tireurs.....	22
Balles tirées.....	132
Balles mises.....	66
Nombre de points.....	152

Résultat : 50 p. 0/0.

Le Capitaine instructeur militaire,  
G. DOUSSAIN.

## LA JUSTICE DU FEU.

Le nommé Charron, Jean, propriétaire à  
la Jouannerie, commune de la Chaussaire,  
et Secher, Jean-Baptiste, propriétaire au  
Louroux-Bottereau, étaient en procès au su-  
jet d'un pied de chêne qui se trouvait dans  
une haie séparant deux champs qui appar-  
tenaient à ces deux individus, lorsque dans  
la nuit du 8 au 9 juillet, vers deux heures  
du matin, la foudre est tombée sur ce chêne,  
qui s'est enflammé et a été consumé en en-  
tier.

La perte est évaluée à 35 fr., mais à qui  
incombe-t-elle ? à Charron ou à Secher ? Le  
procès, par ce fait, n'a plus de raison d'être ;  
la querelle est vidée maintenant : le grand  
juge a fait justice. (Intérêt public.)

## POITIERS.

« Il y a encore moins d'enthousiasme  
que l'année dernière », telle est l'opinion  
absolument vraie, on doit le reconnaître à  
moins de manquer de bonne foi. Qui donc,  
en effet, avait pavoisé et illuminé en dehors  
des fonctionnaires et d'un certain nombre de  
cabaretiers ? On compterait sans peine les  
habitants qui de leur plein vouloir ont ma-  
nifesté leur entrain pour cette fête, qui, en  
dépit des protestations de la République  
française, restera la fête de l'assassinat.  
Bien plus, on n'a pas laissé de remarquer  
l'abstention de certaines personnes qui, les  
années précédentes, donnaient des signes  
non équivoques de leur opinion.

Cela n'empêchera pas les officieux de  
proclamer que le peuple s'est réjoui et a  
montré la vivacité de ses sentiments répu-  
blicains. C'est leur rôle de soutenir, contre  
l'évidence même, que le régime actuel gran-  
dit toujours dans la faveur du pays. Mais  
nous nous doutons fort qu'au fond de leur  
cœur ils ressentent de vives appréhensions.  
(Courrier de la Vienne.)

## LE MANS.

On lit dans l'Union de la Sarthe à propos  
de la fête dite nationale au Mans :

« En dehors des cafetiers ou aubergistes  
qui se sont faits une réclame du drapeau, en  
dehors des personnes astreintes à des obli-  
gations administratives, il n'y avait aucune,  
absolument aucune manifestation spontanée.

» On arbore des drapeaux par intérêt ou  
par peur. — par le désir d'attirer sur l'en-  
seigne les regards des oisifs ou par crainte  
de se compromettre. — C'est pitoyable !

» Les républicains (s'il en existe encore)  
ont-ils honte de se montrer, honte d'eux-  
mêmes ? »

## RENNES.

L'idée de nous présenter une pièce d'arti-  
fice avec le nom de France d'un côté, celui  
de Tonkin de l'autre, n'était pas heureuse.  
Le Tonkin ne nous rappelle que le souvenir  
d'une guerre ruineuse, dont on ne peut  
prévoir l'issue, et une terrible épidémie due  
à cette désastreuse campagne ministérielle.  
(Journal de Rennes.)

## BLOIS.

La fête du 14 juillet s'est traînée pénible-  
ment à Blois.

La revue du bataillon scolaire, qui a eu  
lieu dimanche soir sur la place de la Préfec-  
ture, et les chœurs des petites filles n'ont  
pas eu le moindre succès. Dans les divers  
groupes on s'accordait à dire qu'un gouver-  
nement qui se respecte n'abuse pas ainsi  
des enfants, et que ces parodies militaires  
ne sont pas faites pour relever le prestige  
de la France.

Détail piquant. Cette partie du program-  
me s'est terminée par un défilé des moutards  
et des bambines dans la cour de la Préfec-  
ture. Savez-vous qui était au balcon ? La  
domesticité de M. le préfet.

C'était complet.  
Lundi, pas l'ombre d'entrain, les maisons  
pavoisées étaient rares, plus rares encore  
les illuminations particulières. Les becs de  
gaz eux-mêmes éclairaient moins qu'à l'or-  
dinaire ; on leur avait adapté un système  
tournant qui faisait éteindre, — symbole  
du régime !

La revue du régiment a été très-belle,  
mais tout le reste était, de beaucoup, au-  
dessous du médiocre.

(Journal de Loir-et-Cher.)

## ORLÉANS.

La fête officielle du 14 juillet, dit le Jour-  
nal du Loiret, a été célébrée, à Orléans, con-  
formément au programme. Elle n'a donné  
lieu à aucun incident notable. Réduit à sa  
plus simple expression, ce programme n'a-  
vait, du reste, amené que peu de monde du  
dehors. En ville, la plupart des magasins  
étaient restés ouverts, et n'eussent été les  
oriflammes flottant au haut des mâts, on ne  
se fût pas cru en un jour de fête.

La revue, passée à neuf heures du matin,  
sur le boulevard Alexandre-Martin, par M.  
le général Delebecque, commandant le 5<sup>e</sup>  
corps, avait attiré, comme de coutume, un  
assez grand nombre de spectateurs et de  
spectatrices.

La journée n'a rien offert de particulier,  
sauf la distribution des récompenses. La tem-  
pérature, heureusement rafraîchie par l'orage  
de la nuit, a favorisé les promeneurs, infini-  
ment moins nombreux cette fois que les  
précédentes.

Un déplorable accident est arrivé samedi  
à Romorantin (Loir-et-Cher).

Trois ouvriers sont morts asphyxiés en  
curant la fosse d'aisances du théâtre.

## UN PUNCH EN WAGON.

On lit dans le Journal de Châteaubriant :

« Vendredi soir, à 9 heures, un train de  
plaisir passant à Châteaubriant emmenait à  
Paris bon nombre de Bretons curieux de  
voir la capitale.

» Après la station de Chemazé, quelques  
voyageurs voulurent se payer le luxe d'un  
punch en chemin de fer.

» Le punch flambe, on rit, on va boire.  
Malheureusement le punch est renversé.

» Grande panique. Le bon sens aban-  
donne les assistants. Deux d'entre eux cher-  
chent dans la fuite un salut plus que pro-  
blématique, ils ouvrent la portière et se pré-  
cipitent sur la voie.

» Les deux malheureux sont, paraît-il,  
très-grièvement blessés.

» Imprudents voyageurs !!! »

Nous lisons dans le Citoyen, de Mar-  
seille :

« Un de nos amis, docteur aussi modeste  
qu'instruit, et qui paie à l'épidémie ré-  
gnante une des plus larges parts de fatigues  
imposées à notre corps médical, nous prie  
d'inscrire le conseil suivant en tête de notre  
chronique locale.

» Nous n'hésitons pas à accéder à ses dé-  
sirs.

» Evitez les refroidissements, les indigestions,  
et lorsque, entre vos repas, vous avez vrai-  
ment besoin de boire, buvez chaud.

» A ce prix, il est à peu près certain que  
vous n'aurez pas le choléra.

» L'hygiène est le seul remède connu du  
choléra. Pour en apprécier les effets, il n'y  
a qu'à observer ce qui se passe en ce mo-  
ment dans nos hospices civils, dans notre  
garnison, dans nos asiles de charité, à part  
l'hospice des fous, où pas un seul cas de  
choléra ne s'est produit. »

Pendant les grandes chaleurs, et princi-  
palement depuis l'apparition du choléra en  
France, les célébrités médicales prescrivent  
le thé chaud coupé avec du rhum ; nous re-  
commandons les excellents rhums de la mai-  
son John Alvarès, planteur à Kingston, Jamaïque,  
vendus chez DOUESNEL, Epicerie  
Centrale, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur,  
depuis 2 fr. le litre et au-dessus selon qua-  
lité. — Thés noirs Souchong à 4 et 6 fr. le  
1/2 k.

## CONSEILS ET RECETTES.

LA TISANE DE FUMETERRE. — Tout le monde  
connait la fumeterre officinale, dont les  
fleurs rouges en grappes terminales se mon-  
trent à partir du mois d'avril jusqu'aux ge-  
lées. On rencontre cette plante en abondance  
dans les jardins, les champs, les vignes,  
etc. La fumeterre est un dépuratif très-popu-  
laire, d'une amertume très-prononcée. On  
en conseille l'emploi dans les maladies de la  
peau, les affections scrofuleuses, la jau-  
nisse, les engorgements du foie. Elle entre  
dans la composition du suc d'herbes dépu-  
ratif que l'on fait avec la chicorée, la bour-  
rache et le cerfeuil. Pour la tisane à la fu-  
meterre, il suffit de mettre une poignée de  
cette plante sèche par litre d'eau. On prépare  
encore avec la fumeterre un sirop qu'on ad-  
ministre aux enfants, à la dose de 30 gram-  
mes, pour chasser les vers intestinaux.

## NETTOYAGE DES CARAFES DE VERRE ET DE CRISTAL.

Beaucoup de procédés sont employés  
pour nettoyer l'intérieur des carafes de verre  
ou de cristal, mais aucun n'enlève aussi  
parfaitement les marques laissées par le  
dépôt de l'eau que celui que nous indiquons  
ici.

On prend une grosse pomme de terre et  
on la coupe par tout petits morceaux. Ces  
morceaux sont ensuite introduits dans la  
carafe avec de l'eau coupée avec du vinaigre.  
On secoue bien dans tous les sens, afin  
que les morceaux de pommes de terre pas-  
sent à plusieurs reprises sur toute la surface  
du cristal. On vide la carafe et on la rince  
avec de l'eau claire. L'extérieur est ensuite  
frotté avec les mêmes morceaux qui ont déjà  
nettoyé l'intérieur.

Le verre et le cristal reprennent ainsi tout  
leur éclat.

## COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE L'EST ALGERIEN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 25,000,000 DE FRANCS

### ÉMISSION

(AUTORISATION MINISTÉRIELLE DU 8 JUILLET 1884)  
de 153,860 OBLIGATIONS de 500 fr. 3 %.

Intérêt annuel : 15 fr., payables par semestre  
les 15 Janvier et 15 Juillet. Remboursement au pair en 95 ans  
par tirages annuels, à partir de 1884

### GARANTIE DE L'ÉTAT

(Lois des 2 Août 1880, 24 Août 1883 et 21 Mai 1884)

### PRIX D'ÉMISSION : 325 FRANCS

(SOUSCRPTION DU 15 JUILLET 1884) PAYABLES  
25 fr. en souscrivant. 50 fr. le 15 Janvier 1886.  
50 fr. à la répartition contre 50 fr. le 15 Juillet 1886.  
mise d'un titre provisoire 50 fr. le 15 Janvier 1887, pour  
nominal ou au porteur. 50 fr. le 15 Janvier 1887, pour  
50 fr. le 15 Janvier 1885. 50 fr. le 15 Janvier 1885. 50 fr. le 15 Janvier 1885.

Chaque Action a droit à une Obligation irréductible  
Pendant la période des versements, il sera bonifié un intérêt  
de 4 % l'an sur les sommes payées. La libération anticipée est  
admis, mais seulement aux dates ci-dessus et pour solde.

### On souscrit : LE MARDI 22 JUILLET

(Et dès à présent par Correspondance)  
à PARIS : Société générale de Crédit industriel  
et commercial, 72, r. de la Victoire et bureaux de quartier ;  
Dans les DÉPARTEMENTS, chez ses Correspondants ;  
En ALGÉRIE : Banque de l'Algérie ;  
M. H. Teissier, Philippeville.

A tous les guichets d'émission, on trouve des prospectus détaillés  
Les Obligations de la C<sup>ie</sup> sont cotées à la Bourse de Paris.  
La Banque de France fait des avances sur ces titres.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux  
des hôpitaux de Paris  
« obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. »  
— Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes,  
dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le  
docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers  
le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit  
le même jour les malades particuliers à l'Hôtel  
d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt  
à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consulta-  
tions à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODRET, propriétaire-gérant.

Étude de M<sup>e</sup> LAMBERT, avoué au Mans.

**ADJUDICATION**

En l'étude de M<sup>e</sup> FOUCHARD, notaire au Mans,

Le samedi 26 juillet 1884, à une heure,

D'UNE

**VASTE USINE**

à l'usage de

**FILATURE**

ET

**CORDERIE MECANIKES**

A vapeur et à la main,

Située au Mans (Sarthe), avenue de Pontlieue, 3,

Y compris la clientèle et le matériel d'exploitation.

Contenance cadastrale : 14,617 mètres

Entrée en jouissance immédiate.

Mise à prix : 150,000 francs.

S'adresser, au Mans, à MM. LAMBERT et BEURIER, avoués, à M<sup>e</sup> BLIN, agréé, à M<sup>e</sup> FOUCHARD, notaire.

**A LOUER**

PRÉSENTMENT

Ou pour la Saint-Jean

**MAISON**

Située rue Saint-Jean, n° 40,

Composée d'un magasin, d'une salle à manger, trois chambres, cave et grenier.

S'adresser à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire, à M. COGNARD, et à M<sup>me</sup> VEUVE RICHARD, rue de la Marine.

**A LOUER**

**UNE MAISON**

Sise rue d'Orléans,

Disposée pour le commerce ou maison bourgeoise.

Remise, écurie, cour, pompe, caves et autres servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1885,

BEAU ET VASTE

**MAGASIN**

Rue du Port-Cigogne.

S'adresser à M<sup>me</sup> DUPUY-LEBRETON, même rue. (86)

**A VENDRE VIN ROUGE**

Récolte 1883.

S'adresser, au Coudray, à M<sup>me</sup> DU BAUT, propriétaire. (508)

**LIBRAIRIE JAVAUD**

ON DEMANDE un garçon de 12 à 13 ans, sachant lire et écrire.

M<sup>e</sup> LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n° 28, demande un jeune homme sachant bien écrire.

M. FUSELLIER, Louis, rue Haute-Saint-Pierre, n° 27, se propose pour servir dans les dîners, cirer les parquets, remplacer les domestiques, mettre le vin en bouteilles et remplir tous les emplois de ce genre qu'on voudra bien lui confier.

DOMESTIQUE. On demande, en ville, bonne domestique de 25 à 30 ans, forte travailleuse, aimant les enfants et sachant faire un bon courant de cuisine.

S'adresser au bureau du journal.

En cours de publication

DANS LE

**JOURNAL DU DIMANCHE**

Recueil littéraire illustré

Qui paraît tous les Dimanches :

**TRINQUEBALLE**

Grand roman de cape et d'épée

Par MAURICE DRACK.

**LA FILLE DU DÉCAPITÉ**

Par Eugène MORET.

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES

Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS :

DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr. ; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'union postale, 1 an, 8 fr. 50, 6 mois, 4 fr. 25.

La collection se compose actuellement de 51 volumes et renferme les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

NOTA. — Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande affranchie.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, PARIS.

**CIDRES**

De Bretagne et de Normandie.

M. RENÉ ROUSSEAU prévient ses clients qu'il tient à leur disposition un choix considérable de cidres, meilleurs encore que ceux vendus jusqu'à ce jour, et dont la qualité tout à fait supérieure ne craint aucune altération par suite des chaleurs.

A partir du 24 juin, s'adresser au nouveau domicile de M. ROUSSEAU, rue Nationale, 19, ou au dépôt, place du Roi-René, magasins Pichat.

**A CÉDER**

à Angers

**BRASSERIE**

BONNE AFFAIRE

Traiter : P. CHAILLOU, rue du Mail, Angers. (499)

Prime gratuite de CENT FRANCS

Offerte à tout abonné d'un an au

**JOURNAL DES CAMPAGNES**

Et d'Agriculture progressive réunis

(29<sup>e</sup> ANNÉE)

PARIS, 18, RUE DAUPHINE.

Le Journal des Campagnes doit son succès à la grande variété des sujets qu'il traite : agriculture, horticulture, viticulture, élevage, jurisprudence et économie rurales, cours authentique des denrées et des fonds publics, etc.

Prix de l'abonnement : Six francs par an.

Pour recevoir la prime de CENT FRANCS, adresser la quittance d'abonnement à M. le directeur de l'Assurance Financière, 3, rue Louis-le-Grand, à Paris, qui la renvoie avec une police remboursable à Cent francs, par tirages mensuels. Le remboursement est garanti par les fonds de capitalisation s'élevant à 18,347,000 francs et constitué en rentes françaises, obligations foncières, prêts hypothécaires et immeubles. (477)

**Service de Saumur à Fontevault.**

M. DRON prévient le public qu'il vient d'organiser un service de Voitures, de Messageries et Commissions entre Saumur et Fontevault.

Départ de Saumur, quai de Limoges, chez BERTIN, tous les jours, à 9 heures du matin.

Départ de Fontevault, chez M<sup>me</sup> veuve HUBERT, à 4 heures et demie du soir.

Bureau central, à Saumur, 4, rue du Prêche.

**Pharmacie A. CLOSIER**

20, rue du Marché-Noir, 20

**SAUMUR**

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de biberons, d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

**LETTRES**

SUR

**LE BEAU EN LITTÉRATURE**

Quatrième édition.

Par M. l'Abbé MÉRIT, curé de Saint-Pierre.

En vente chez MM. DEZE et JAVAUD, libraires, rue Saint-Jean, Saumur.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**L'ATLAS NATIONAL**

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie commerciale de Paris, lauréat des Sociétés savantes.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA

**GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES**

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 Cartes coloriées, tous les départements, les Colonies et les plans en chromo des grandes villes de France.

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 centimes

ou en 25 séries à 75 centimes

NE REVIENTRA QU'À 18 fr. 75 AVEC

125 CARTES COLORIÉES

La 1<sup>re</sup> livraison à 15 c., contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires.

Demandez gratis un spécimen à M. FAYARD, éditeur, 78, boulevard Saint-Michel, Paris.

15 CENTIMES la livraison avec carte coloriée

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 JUILLET 1884.**

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	76 65	76 50	Est	755	755	Obligations.			Gaz parisien	515	516
3 % amortissable	78 25	78 05	Paris-Lyon-Méditerranée	1190	1193 75	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	517	520	Est	365 50	364
3 % (nouveau)			Midi	1150	1150	— 1865, 4 %	524	524	Midi	370	370
4 1/2 %	107 10	107 20	Nord	1755	1655	— 1869, 3 %	406 50	407	Nord	378	378 50
4 1/2 % (nouveau)	107 20	107 40	Orléans	1290	1295	— 1871, 8 %	395	391	Orléans	367	368
Obligations du Trésor	500	502	Ouest	820	820	— 1875, 4 %	512 75	511 25	Ouest	367 50	369 75
Banque de France	4990	5050	Compagnie parisienne du Gaz	1565	1500	— 1876, 4 %	513	512	Paris-Lyon-Méditerranée	375	373
Société Générale	465	465	Canal de Suez	1895	1915	Bons de liquid. Ville de Paris	531	520	Paris-Bourbonnais	368 50	368 50
Comptoir d'escompte	965	970	C. gén. Transatlantique	465	472 50	Obligations communales 1879	449 50	448 50	Canal de Suez	570	567 50
Crédit Lyonnais	525	542 50				Obligat. foncières 1879 3 %	440	445			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1265	1275				Obligat. foncières 1883 3 %	348 50	348 50			
Crédit mobilier	325	327 50									

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

Ligne d'Orléans		Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884)									
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY					MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				
Heures	Minutes	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.
3 heures	8 minutes										
6	55										
9	16										
1	35										
3	25										
7	15										
10	36										
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS					THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				
Heures	Minutes	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.
3 heures	20 minutes										
8	21										
9	37										
12	48										
4	44										
7	4										
10	24										
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.											

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
Hôtel-de-Ville de Saumur,